97105.1431

20	30 MAI 1997		10	1			
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ALUPRINT

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : avenue Ad. Lacomblé N° : 59/61 Bte : 6

Code postal : 1040 Commune : Bruxelles

Registre : RC Commune : BRUXELLES N° : 516909

Numéro de T.V.A. ou numéro national 427 340 527

DATE 04/07/1990 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 26/09/1995

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/1994 au 31/12/1994

Exercice précédent du 01/01/1993 au 31/12/1993

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Monsieur KOENER Mathias,
avenue Grande-Bretagne 7, MONACO,

S.A. JANFOR, représentée par Monsieur Paul DELESTINNE
avenue Ad. Lacomblé 59/61, 1040 Bruxelles 4, BELGIQUE
Administrateur délégué

Monsieur Linard de Guertechin Christian,
avenue Van Becelaere 28, 1170 Bruxelles 17, BELGIQUE

(éventuellement suite page 15)

Nombre total de pages déposées : II Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : A.7 A.10 A.11 A.14

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

* Biffer ce qui ne convient pas.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	17 634 260	18 328 003
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. I, A)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. I, B)	22/27	17 628 260	18 322 003
A. Terrains et constructions	22	16 624 080	17 156 595
B. Installations, machines et outillage	23	997 034	1 156 833
C. Mobilier et matériel roulant	24	7 146	8 575
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. I, C et II)	28	6 000	6 000
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	78 971	50 000
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	58 971	50 000
A. Créances commerciales	40	7 601	
B. Autres créances	41	51 370	50 000
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. II)	50/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	20 000	
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	17 713 231	18 378 003

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	(19 551 684)	(17 559 098)
I. CAPITAL (ann. III)	10	12 300 000	12 300 000
A. Capital souscrit	100	12 300 000	12 300 000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11	282 456	282 456
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. BENEFICE REPORTE	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	(32 134 140)	(30 141 554)
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	37 264 915	35 937 101
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. V)	17	31 048 187	27 048 187
A. Dettes financières	170/4		12 000 000
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		12 000 000
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	31 048 187	15 048 187
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. V)	42/48	6 216 728	8 888 914
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	585 920	3 248 516
1. Etablissements de crédit	430/8	585 920	3 248 516
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1 567 744	1 567 744
1. Fournisseurs	440/4	1 567 744	1 567 744
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	4 063 064	4 072 654
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	17 713 231	18 378 003

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	70	760 000	
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61	609 592	
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	215 408	
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		(62 509)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		(50 000)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(693 743)	(703 889)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		10 966
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(184 988)	(42 217)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(663 323)	(847 649)
II. PRODUITS FINANCIERS	75	217 508	
CHARGES FINANCIERES (-)	65	(1 331 411)	(1 530 894)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(1 777 226)	(2 378 543)
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66	(215 360)	
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(1 992 586)	(2 378 543)
IIIbis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES (+)	780		
TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES (-)	680		
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (-)(+)	67/77		27 730
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(1 992 586)	(2 350 813)
V. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES (+)	789		
TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES (-)	689		
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(1 992 586)	(2 350 813)

mentions facultatives

T.V.A.	427 340 527	ALUPRINT	A.5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A. ┌ BENEFICE A AFFECTER	70/69		
└ PERTE A AFFECTER.....(-)	69/70	(32 134 140)	(30 141 554)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter.....(-)	68/70	(1 992 586)	(2 350 813)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent.....(-)	690	(30 141 554)	(27 790 741)
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES.....(-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. BENEFICE A REPORTER.....(-)	693	( )	( )
2. PERTE A REPORTER	793	32 134 140	30 141 554
E. INTERVENTION D'ASSOCIES (OU DU PROPRIETAIRE) DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER.....(-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBIL. INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBIL. CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBIL. FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent.....	8019		8159	21 404 426	8355	6 000
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée.....	8029		8169		8365	
. Cessions, désaffectations et retraits....(-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations.....(+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice.....	8059		8199	21 404 426	8395	6 000
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent.....			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées.....			8219		8415	
. Acquises de tiers.....			8229		8425	
. Annulées.....(-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre(+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice.....			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent.....	8069		8269	3 082 423	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés.....	8079		8279	693 743	8475	
. Repris car excédentaires.....(-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers.....	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits.....(-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice.....	8129		8329	3 776 166	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (-)						
Au terme de l'exercice précédent.....					8535	
Mutations de l'exercice.....(+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice.....					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	17 628 260	8565	6 000

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	12 300 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice.....	8701	12 300 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires s.d.v.n.		12 300 000	12 300
		1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE.....			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL.....	871		
		1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même.....	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION.....			
. Montant des emprunts convertibles en cours.....	8740		
. Montant du capital à souscrire.....	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation.....	8745		
. Montant du capital à souscrire.....	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs).....	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	876		
dont : - détenues par la société elle-même.....	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telles qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 15

T.V.A.	427 340 527	ALUPRINT	A.9

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, en francs

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

V. ETAT DES DETTES, en francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année	2. ayant plus de 1 an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
		(rubrique 42)	(rubrique 17)	
TOTAL	891		31 048 187	

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES, en francs (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

97105.1439

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation XXX n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats X n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

II. Règles particulières

Frais d'établissement:
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ~~XXX~~ n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles ~~XXX~~ n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)	L	NR	3.00	
4. Installations, machines et outillage (1)				
5. Matériel roulant ..... (1)				
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)	L	NR	10.00	
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:
- montant pour l'exercice: F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : F.